

Mode D'emploi gants et manchettes D'usage général

A. Utilisation

La présente notice d'utilisation complète les informations spécifiques mentionnées sur ou à l'intérieur de chaque niveau d'emballage.

Ces gants et manchettes sont essentiellement conçus pour protéger les mains et/ou les avant-bras contre les risques mécaniques et/ou thermiques.

Ils sont conformes aux dispositions de la Directive européenne 89/686/CEE et de ses amendements et portent le marquage requis. Les gants sont également conformes aux normes européennes applicables et les manchettes sont testées en vertu de celles-ci.

Les gants et manchettes pourvus du pictogramme d'aptitude au contact alimentaire respectent également les réglementations européennes 1935/2004 et 2023/2006 ainsi que toutes les réglementations nationales applicables aux matériaux destinés au contact des denrées alimentaires.

Nous vous demandons instamment de veiller à ce que ces gants et manchettes soient utilisés uniquement dans les applications pour lesquelles ils sont prévus.

Explication des pictogrammes:

 A B C D EN 388: 2003	Protection contre les risques mécaniques A: résistance à l'abrasion B: résistance à la coupure C: résistance à la déchirure D: résistance à la perforation	 A B C D E F EN 407: 2004	Protection contre la chaleur A: inflammabilité B: chaleur de contact C: chaleur convective D: chaleur radiante E: petites projections de métal en fusion F: quantités importantes de métal en fusion
 A B C EN 511: 2006	Protection contre le froid A: froid convectif B: froid de contact C: pénétration par l'eau		Apte au contact alimentaire

B. Précautions d'emploi

1. N'UTILISEZ JAMAIS CES GANTS ET MANCHETTES POUR MANIPULER DES PRODUITS CHIMIQUES.
2. Ces gants/manchettes ne doivent pas être utilisé(e)s lorsqu'il existe un risque d'enchevêtrement dans des pièces mécaniques en mouvement.
3. Avant toute utilisation, examinez les gants ou les manchettes pour déceler le moindre défaut ou toute imperfection. Évitez de porter des gants ou des manchettes endommagé(e)s, souillé(e)s ou usé(e)s.
4. Garder les gants/manchettes à l'abri de toute exposition à une flamme nue.
5. Tous les gants ou manchettes aptes au contact alimentaire ne conviennent pas à tous les aliments. Certains gants/certaines manchettes peuvent en effet démontrer une migration excessive vers certains types de denrées.
6. Si les gants/manchettes comportent un marquage, les surfaces imprimées ne doivent pas entrer en contact avec les aliments.

C. Constituants/Matières premières dangereuses

Certains gants et certaines manchettes sont susceptibles de contenir des constituants dont on sait qu'ils représentent une cause potentielle d'allergies chez les sujets sensibilisés qui peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais.

D. Instructions d'entretien

Entreposage : Entrez les gants et les manchettes à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais et sec. Gardez-les à l'abri de toute exposition à l'ozone ou à une flamme nue.

Lessivage : Les gants et manchettes pouvant être lavés en machine portent des pictogrammes d'entretien qui sont décrits dans les informations spécifiques mentionnées sur ou à l'intérieur de chaque niveau d'emballage. Les performances de ces gants et manchettes ne seront pas diminuées après un cycle de lessivage. Toutefois, le client ou le blanchisseur est responsable des performances des gants après lessivage.

E. Élimination

Les gants et manchettes usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou d'autres matières dangereuses. Il vous est instamment demandé de les éliminer en vertu de la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.